ART. 2 N° CF40

## ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2115)

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º CF40

présenté par M. Amiel

## **ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

«, l'État ou d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public. »

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à l'État, à d'autres entreprises publiques ou à d'autres organismes publics de détenir, aux cotés d'EDF, une part du capital d'Enedis, à l'instar des dispositions en vigueur aujourd'hui pour le gestionnaire du transport RTE.